

Pôle ressources
Direction des services juridiques

Lorient, le

11 JUIL 2022

Objet : Délégation de signature à Monsieur Jérôme BLANJOIE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les dispositions de son article L.5211-9 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président de Lorient Agglomération ;

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a délégué une partie de ses pouvoirs au Président de Lorient Agglomération ;

Vu l'organisation des services communautaires ;

Considérant que Monsieur Jérôme BLANJOIE occupe le poste de Directeur de l'Urbanisme Opérationnel ;

Considérant que dans l'objectif de faciliter au quotidien le fonctionnement de l'administration communautaire et d'en renforcer l'efficacité et la réactivité, il y a lieu d'accorder à Monsieur Jérôme BLANJOIE une délégation de signature eu égard aux responsabilités qui lui sont confiées ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Une délégation de signature est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Président de Lorient Agglomération à Monsieur Jérôme BLANJOIE, Directeur de l'Urbanisme Opérationnel, à l'effet de signer tous documents liés à l'activité de la direction dont il assume la responsabilité qui ne sont pas de nature à engager Lorient Agglomération vis-à-vis des tiers.

Monsieur Jérôme BLANJOIE bénéficie cependant d'une délégation à l'effet de signer tous les actes se rapportant à la préparation, la rédaction, la passation et l'exécution des marchés relevant de la direction dont il assume la responsabilité, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Par ailleurs, il bénéficie également d'une délégation à l'effet de signer :

- Les accusés réception des demandes formulées par les administrés auprès de Lorient Agglomération pour celles qui relèvent de la direction dont il assume la responsabilité
- Les plans de prévention de sécurité et tous documents s'y rapportant
- Les actes, décisions et documents se rapportant aux missions de maîtrise d'œuvre assurées par la direction de l'Urbanisme Opérationnel
- Les demandes de raccordement auprès des opérateurs de réseaux électricité, gaz, eau et assainissement
- Les bordereaux d'élimination de déchets ou de suivi des déchets dangereux
- Les déclarations d'ouverture, d'achèvement et de conformité des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Lorient Agglomération ou pour lesquels Lorient Agglomération a reçu délégation de maîtrise d'ouvrage
- Les demandes d'autorisation prévues au code de l'urbanisme et/ou au code de l'environnement, nécessaires à la réalisation des projets communautaires

DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Liste des actes, décisions et documents se rapportant à la préparation, la rédaction, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics

Type de documents	Marchés inférieurs à 40 000 € HT						Marchés compris entre 40 000 et 90 000 € HT				Marchés supérieurs à 90 000 € HT								
	Directeur (hormis DEA)	Directeur DEA	Responsables UF DEA	DGA	DGS	Conseillère déléguée à l'achat	Directeur (hormis DEA)	Directeur DEA	Responsables UF DEA	DGA	DGS	Conseillère déléguée à l'achat	Directeur (hormis DEA)	Directeur DEA	Responsables UF DEA	DGA	DGS	Conseillère déléguée à l'achat	
PASSATION																			
lettre de consultation et envoi des DCE	X		X				X						X						
courrier pour demander aux candidats de remettre une offre dans le cadre des procédures restreintes	X		X				X						X						
demande de compléments de candidatures / offres / invitation à négocier	X		X				X						X						
courrier d'offre anormalement basse	X		X				X						X						
demande de prolongation du délai de validité des offres	X		X				X						X						
décision infructueuse / classement sans suite	X		X				X						X						
rapport d'analyse des candidatures et des offres	X		X				X						X						
courrier de rejet candidature/ offre et attribution	X		X				X						X						
signature du marché (acte d'engagement/mise au point)	X		X				X						X						
courrier de notification de marché	X		X				X						X						
réponse aux demandes de motifs détaillés du rejet des offres	X		X				X						X						
EXECUTION																			
ordre de service	X		X				X						X						
bon de commande	X		X				X						X						
acte de sous-traitance	X		X				X						X						
avenant / décision (poursuivre / prolongation/ résiliation) et courrier de notification	X		X				X						X						
reconduction du marché / non reconduction	X		X				X						X						
affermissement d'une tranche	X		X				X						X						
admission/réception des prestations, avec ou sans réserves	X		X				X						X						
courrier de renvoi d'une facture	X		X				X						X						
procès-verbal de constat des ouvrages exécutés (travaux) si refus de signature par l'entreprise	X		X				X						X						
procès-verbal de levée des réserves	X		X				X						X						
révision des prix	X		X				X						X						
vérification et acceptation des demandes de paiement adressées par le maître d'œuvre	X		X				X						X						
exemplaire unique ou certificat de cessibilité	X		X				X						X						
certificat de paiement / administratif	X		X				X						X						
décompte général d'un marché / de pénalités / de résiliation	X		X				X						X						
courrier de mise en demeure	X		X				X						X						
prolongation de la garantie de parfait achèvement	X		X				X						X						
transaction et courrier de notification	X		X				X						X						

* pour tout marché dont le seuil de publicité est supérieur au seuil de procédure formalisée en FC et S fixé, par décret (à titre indicatif, depuis le 01/01/22, 215.000 € HT)

en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire de la délégation de signature, celle-ci est confiée à son N+1

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID : 056-200042174-20220711-ARR_202242-AR